

FAITS SAILLANTS

Alimentation en eau potable :

33 recommandations et **un plan d'action** en cas de déversement d'hydrocarbures

Des risques pour l'eau potable ?

Quatre oléoducs transportant des hydrocarbures, soit la ligne 9B d'Enbridge, le pipeline Trans-Nord, le pipeline Saint-Laurent d'Énergie Valéro et le pipeline Montréal, traversent le territoire métropolitain. Un déversement d'hydrocarbures, dans ou à proximité d'un cours d'eau pourrait priver d'eau potable une partie importante de la population du Grand Montréal.

Les municipalités ne disposent pas, ou peu, de prises d'eau brute alternatives en cas de contamination de la prise principale. Les unités de production doivent donc fournir de l'eau à même leurs réserves, insuffisantes pour pallier un arrêt prolongé. La question d'un approvisionnement alternatif est donc régulièrement soulevée.

La CMM propose 33 recommandations et un plan d'action

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a formé un groupe de travail qui a émis 33 recommandations sur des initiatives à mettre en place tant à titre préventif qu'en réaction à un événement. Ce groupe est composé des acteurs en production d'eau potable, sécurité publique, santé et environnement.

La CMM poursuivra la réflexion avec un plan d'action pour coordonner des interventions d'urgence à l'échelle métropolitaine. La région doit être prête à réagir d'une manière concertée et à imaginer un système parallèle de distribution d'eau.

Ces recommandations s'adressent aux instances impliquées dans le transport d'hydrocarbures, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la sécurité publique, la santé et l'environnement. Afin de diminuer rapidement les risques associés au transport d'hydrocarbures par pipelines.



Les solutions : Prévoir un approvisionnement secondaire Prévenir tout risque de contamination de l'eau

EN CAS DE FERMETURE DES PRISES D'EAU BRUTE, LES SOLUTIONS :

- sont de prévoir d'avance, et non en situation d'urgence, des approvisionnements secondaires ainsi que de prévenir tout risque de contamination.
- passent par des ententes d'échange et de fourniture d'eau, à signer dès maintenant entre les municipalités, les différents paliers de gouvernement ainsi qu'avec des fournisseurs privés afin d'assurer une desserte minimale en eau potable.
- nécessitent une bonne communication au sein de l'archipel de Montréal coordonnée par le ministère de la Sécurité publique.
- ne peuvent passer uniquement par la construction et la mise en service de réservoirs, qui impliqueraient d'énormes investissements.

3 actions à entreprendre à brève échéance :

PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE ET LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Renforcer les contrôles, les inspections et faire sanctionner les sociétés pipelières par les instances comme l'Office national de l'énergie et la Régie du bâtiment du Québec.

PAR LES SOCIÉTÉS PIPELINIÈRES

Implanter et exploiter un réseau de détection en continu de fuites d'hydrocarbures dans la rivière des Outaouais, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu, en aval des traverses des pipelines concernés, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

PAR LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

Installer des détecteurs d'hydrocarbures assurant une surveillance en continu à chaque prise d'eau brute.

Consultez le rapport complet du groupe de travail

www.cmm.qc.ca

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@CommunautéMétropolitaineDeMontréal



@CMM_info

SEPTEMBRE 2018

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL MÉTROPOLITAIN SUR LES
MESURES ADDITIONNELLES POUR ASSURER L'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE EN CAS DE DÉVERSEMENT DE PRODUITS
PÉTROLIERS**

| Version amendée le 25 janvier 2019 |



Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

1. INTRODUCTION.....	2
2. LE CONTEXTE	3
2.1 Les oléoducs	3
2.2 Les risques associés à l'existence des pipelines en lien avec l'eau potable	6
3. LE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL MÉTROPOLITAIN SUR LES MESURES ADDITIONNELLES POUR ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CAS DE DÉVERSEMENT DE PRODUITS PÉTROLIERS.....	6
4. LES TRAVAUX PRÉCÉDENTS DE LA COMMUNAUTÉ RELATIFS AUX PIPELINES	7
4.1 La création d'un comité de vigilance métropolitain	7
4.2 La consultation publique de la commission de l'environnement sur le projet Énergie Est	7
4.3 L'évaluation de la dispersion du panache de déversement éventuel du pipeline Énergie Est lors du franchissement de la rivière des Outaouais	8
5. LA CHAIRE INDUSTRIELLE CRSNG EN EAU POTABLE.....	10
6. LES TRAVAUX DU GROUPE	11
7. CONSTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	13



1. INTRODUCTION

De façon régulière, l'absence de « plan B » en cas de déversement d'hydrocarbures dans les cours d'eau qui approvisionnent les citoyens en eau potable est soulevée. Par absence de plan B, on entend que les unités de production d'eau potable municipales ne disposent pas, ou très rarement, de prises d'eau brute alternatives en cas de contamination de la prise principale. Trop souvent, les prises alternatives existantes puisent la même eau que les prises principales. Elles doivent donc fournir de l'eau aux citoyens, ainsi qu'aux services de lutte contre les incendies, à partir de leurs réserves dont la durée estimée se mesure en heures. Au-delà de la période de réserve, les municipalités doivent envisager un système parallèle de distribution d'eau aux citoyens et aux institutions de leur territoire. Notons que de telles procédures sont déjà planifiées au chapitre des mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Toutefois l'efficacité d'un déploiement à grande échelle dans plusieurs villes simultanément n'est pas démontrée.

Plus spécifiquement visées, sont les unités qui puisent l'eau de la rivière des Outaouais et en aval de celle-ci (lac des Deux Montagnes, rivière des Mille Îles, rivière des Prairies, lac Saint-Louis). Un déversement au point de traverse, en amont de l'archipel de Montréal, pourrait priver d'eau potable plus d'un million de personnes. Les citoyens de la couronne Nord, de Laval et de l'ouest de la Montérégie seraient alors particulièrement affectés. Deux autres pipelines, qui transportent des hydrocarbures liquides et traversent le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Boucherville vers Montréal-Est, risquent également d'affecter les prises d'eau des municipalités riveraines de l'est de la couronne Sud. Les discussions au sujet des risques associés aux pipelines ont débuté lors de l'annonce du projet Énergie Est de TransCanada Pipeline qui prévoyait faire transiter 1,1 million de barils par jour de pétrole brut de l'Ouest canadien. L'annulation du projet a donc diminué considérablement le potentiel de risque de contamination des sources d'eau brute par des hydrocarbures en évitant qu'une source additionnelle de risque ne soit ajoutée. Toutefois, les pipelines existants, quoique de moindres capacités, présentent leur part de risque associé souvent à l'âge de l'infrastructure et/ou à l'entretien déficient.

Devant cette situation, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a mis sur pied, en août 2017, le *Groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers* (CE17-161), composé des directions des principales unités de production d'eau potable du Grand Montréal, ainsi que de représentants des ministères concernés par la sécurité publique, la santé et l'environnement, afin de faire des recommandations sur les initiatives à mettre en place tant à titre préventif que lors de réactions à un événement.

Ce mandat s'inscrit dans un cadre plus vaste, car les municipalités travaillent actuellement sur un exercice d'analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable, exigée par le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r. 35-2). Prévus pour avril 2021, les rapports des municipalités du Québec présenteront le portrait complet des menaces à l'approvisionnement en eau émanant entre autres de l'activité industrielle et du transport de matières dangereuses. Ces analyses serviront alors de référence pour la préparation de plans particuliers pour l'eau potable dans le cadre des mesures d'urgence prévues par les municipalités en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique.

Mentionnons au passage que le ministère de la Sécurité publique est à créer le comité Pipelines au sein duquel l'ensemble des sociétés pipelinaires œuvrant au Québec seront représentées. Le mandat du comité consiste à coordonner et à harmoniser les procédures d'urgence et les rôles de chacun lorsqu'un événement se produit sur le territoire québécois.



Plus précisément, il s'agit de :

Pipeline Saint-Laurent d'Énergie Valero

En service depuis 2012, le pipeline transporte principalement de l'essence de la raffinerie Jean-Gaulin (Lévis) au terminal de Montréal-Est (capacité 100 000 barils par jour). Il traverse la rivière Richelieu, à l'est du territoire de la Communauté (Saint-Charles-sur-Richelieu – Saint-Marc-sur-Richelieu) puis le fleuve Saint-Laurent, de Boucherville à Montréal-Est.

Pipe-Line Montréal Itée

En service depuis 1941, le pipeline transporte principalement du pétrole brut de l'étranger de South-Portland (ME) à Montréal-Est. Utilisées à 22 % (2015), les deux conduites en exploitation (la troisième est abandonnée) ont une capacité de 240 000 barils par jour. Ce pipeline traverse la rivière Richelieu sur le territoire de la Communauté (Saint-Mathias-sur-Richelieu – Saint-Basile-le-Grand) puis le fleuve Saint-Laurent, de Boucherville à Montréal-Est. Cette compagnie est également responsable de la distribution de produits pétroliers entre les industries implantées à Montréal-Est, les autres sociétés pipelinaires ainsi que les installations portuaires.

Pipeline TransNord inc.

En service depuis 1952, le pipeline transporte principalement du kérosène dans le but d'approvisionner les aéroports de Montréal, Ottawa et Toronto depuis Montréal-Est. Le débit moyen transporté (2017) est de 178 000 barils par jour. Ce pipeline traverse la rivière des Prairies à deux reprises, la rivière des Mille Îles puis la rivière des Outaouais. Un projet de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal (CIAM) a fait l'objet d'une commission du Bureau d'audiences publiques en environnement, car il propose d'entreposer à Montréal-Est du carburant pour avions et de l'acheminer à l'aéroport Trudeau par ce pipeline. Ce dernier faisant l'objet de plusieurs constats d'infraction de la part de l'Office national de l'énergie, une recommandation est faite à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de ne pas autoriser le projet CIAM tant que la situation n'aura pas été entièrement corrigée à la satisfaction de l'Office. Cette recommandation avait été émise au préalable par la commission de l'environnement de la Communauté en mai 2016, lors du dépôt de son rapport de consultation publique sur le projet.

Enbridge – Ligne 9B

En service depuis 1976, mais inversé dans le sens ouest-est en 2015, le pipeline transporte actuellement du pétrole brut (capacité autorisée de 300 000 barils par jour), avec l'ajout d'un agent réducteur de frottement, de l'Alberta entre Westover (Hamilton, ON) et Montréal-Est. Il franchit la rivière des Outaouais à la hauteur de Saint-André-d'Argenteuil. Soulignons toutefois que la compagnie Enbridge dispose des autorisations nécessaires pour éventuellement transporter du bitume dilué, ce qu'elle fait très peu actuellement.

Les pipelines ci-haut sont sous l'autorité compétente de l'Office national de l'énergie du Canada (Office), à l'exception du Pipeline Saint-Laurent qui répond aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec (Régie), car son parcours est entièrement inclus à l'intérieur des limites du Québec.



Le point sur le pétrole de bitume dilué (ou « dilbit »)

Les sables bitumineux canadiens, situés dans le nord de l'Alberta, contiennent les troisièmes réserves pétrolières les plus importantes au monde après l'Arabie Saoudite et le Venezuela. Environ les deux tiers des réserves mondiales de pétrole de bitume se retrouvent en Alberta dans les 3 dépôts du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (WCSB – Western Canadian Sedimentary Basin). À l'échelle géologique, la perte de molécules métabolisables dans les sols rend ce pétrole plus visqueux et dense et ce dernier devient éventuellement un dépôt de sables bitumineux.

À l'état brut, la densité et la viscosité du pétrole de bitume ne respectent pas les spécifications relatives au transport par oléoduc. Les diluants les plus communs utilisés pour constituer le *diluted bitumen* (ou « dilbit ») sont des huiles à base de naphta incluant des condensats de gaz naturel. Les activités de mélange et de dilution sont courantes dans l'industrie pétrolière et les distillats, ainsi que les huiles légères, sont souvent mélangés avec des huiles plus lourdes pour changer la viscosité et la densité du produit transporté. L'alternative la plus souvent utilisée pour le diluant est un mélange d'hydrocarbures légers provenant du pétrole brut ultraléger et des condensats de gaz naturel. Les renseignements sur la composition chimique et les propriétés physiques des bitumes des sables pétrolifères et des produits issus de mélanges de bitumes sont essentiels afin de définir leur devenir et leur comportement dans l'environnement.

Depuis plus de 40 ans, du dilbit circule par pipeline. Une étude du National Research Council (NRC) portant sur la possibilité de fuites des pipelines n'a pas montré d'évidence qu'il y aurait plus de risques de fuites selon que le pipeline transporte du pétrole de bitume dilué ou du pétrole brut en se basant uniquement sur les propriétés physiques et chimiques. Selon les témoignages entendus des sociétés pipelinaires, et leurs mandataires responsables du ramassage des hydrocarbures en cas de fuite lors des rencontres du groupe de travail, tant les diluants, les pétroles lourds ou légers ou les produits raffinés, sont tous des produits pétroliers qui se comportent de façon similaire dans l'environnement. Les fractions légères se volatilisent tandis que les fractions plus lourdes se déposent éventuellement et persistent en fonction de leur constitution et des conditions du milieu.

Tableau synthèse des pipelines du territoire métropolitain transportant des hydrocarbures liquides

Pipeline	Année	Capacité initiale autorisée (barils par jour)	Hydrocarbure transporté	Cours d'eau traversé (territoire CMM)
Enbridge 9B	1976	300 000	Pétrole brut	Rivière des Prairies Rivière des Mille Îles Rivière des Outaouais
TransNord	1952	200 000 (révisé à 172 900)	Carburant d'aviation	Rivière des Prairies (2) Rivière des Mille Îles Rivière des Outaouais
Saint-Laurent (Valero)	2012	100 000	Essence	Fleuve Saint-Laurent
Montréal	1941	240 000	Pétrole brut	Rivière Richelieu Fleuve Saint-Laurent



2.2 Les risques associés à l'existence des pipelines en lien avec l'eau potable

Le 22 mars 2017, le Centre national de formation en traitement de l'eau de la Commission scolaire des Trois-Lacs présentait sa position à Americana, dans un document intitulé « Risques pour l'approvisionnement en eau des populations tributaires de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent dus au projet d'oléoduc Énergie Est ». Ce document met en lien l'ampleur du volume de bitume dilué éventuellement transporté par le pipeline ainsi que la menace qu'un déversement à la hauteur de son franchissement prévu sur la rivière des Outaouais présenterait sur l'approvisionnement en eau potable de la région métropolitaine de Montréal. Rappelons que l'eau de la rivière des Outaouais se retrouve tant dans le fleuve Saint-Laurent que dans les rivières des Mille Îles et des Prairies là où sont situées la plupart des prises d'eau brute de la région. Au-delà des réserves, estimées entre 6 et 24 heures, une rupture de l'approvisionnement en eau ou la distribution d'une eau de mauvaise qualité devrait être envisagée. Il s'agit là, pour le Centre, d'un risque inacceptable.

Malgré que le projet Énergie Est soit abandonné, les quatre pipelines existants identifiés à la section précédente franchissent la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent, chargés d'hydrocarbures. Bien que les quantités actuellement en circulation soient beaucoup moindres que celles qui étaient prévues par Énergie Est, le risque à l'égard des prises d'eau brute demeure. Divers phénomènes naturels ou anthropiques peuvent provoquer une défaillance géotechnique et entraîner la rupture d'une canalisation.

Des événements récents, comme la fuite de pétrole lourd dans la rivière North Saskatchewan en juillet 2016, ont forcé la Ville de Prince Albert à construire un pipeline de 10 km pour aller puiser de l'eau dans la rivière South Saskatchewan. Plus près de nous, les villes de Lévis et de Lac-Mégantic ont réactivé ou construit une prise d'eau secondaire dans un cours d'eau non affecté afin de continuer à distribuer de l'eau potable à la suite d'un accident ferroviaire. Enfin, en janvier 2015, la fuite d'hydrocarbures qui a pénétré le réseau de distribution d'eau potable de Longueuil a mis en évidence le défi de distribuer de l'eau embouteillée pour une population de cette envergure.

3. LE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL MÉTROPOLITAIN SUR LES MESURES ADDITIONNELLES POUR ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CAS DE DÉVERSEMENT DE PRODUITS PÉTROLIERS

Le 3 août 2017, le comité exécutif de la Communauté donnait, entre autres, le mandat suivant au directeur général :

« De confier à un groupe de travail métropolitain le mandat d'identifier des mesures additionnelles permettant la production et la distribution d'eau potable à l'échelle métropolitaine au-delà d'une période de 12 à 16 heures advenant un déversement de produits pétroliers dans les cours d'eau limitrophes du Grand Montréal affectant les prises d'eau potable existantes, dont le pétrole de bitume dilué. »



4. LES TRAVAUX PRÉCÉDENTS DE LA COMMUNAUTÉ RELATIFS AUX PIPELINES

4.1 La création d'un comité de vigilance métropolitain

Le comité de vigilance métropolitain a été créé en 2014 dans la foulée de l'examen de la demande de la compagnie Enbridge déposée auprès de l'Office national de l'énergie pour autoriser l'inversion de la canalisation 9B pour transporter, vers l'est du Canada, du pétrole lourd en provenance de l'Ouest. En mars 1994, l'Office donnait le feu vert au projet en posant cependant certaines conditions.

Le comité exécutif de la Communauté convenait de mettre sur pied, en avril 2014, un comité de vigilance métropolitain mandaté pour faire le suivi des conditions fixées par l'Office concernant l'exploitation de la canalisation 9B de l'oléoduc Enbridge, notamment pour assurer la sécurité des citoyens du Grand Montréal et veiller à la protection de l'environnement.

Les travaux ont alors porté sur les enjeux et les impacts du projet sur le territoire métropolitain, plus particulièrement eu égard aux conditions 18 (plans de gestion des franchissements de cours d'eau) et 20 (plan d'intervention d'urgence) fixées par l'Office. Les travaux du comité ont donc permis de bonifier et d'adapter le processus d'alerte et de mobilisation de cette entreprise en fonction des procédures québécoises en matière de sécurité civile. Les résultats de ces travaux ont été intégrés aux manuels d'urgence de la compagnie en mars 2017.

4.2 La consultation publique de la commission de l'environnement sur le projet Énergie Est

Le 24 avril 2015, le comité exécutif de la Communauté confiait à la commission de l'environnement le mandat de : « tenir une consultation publique sur le projet Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada dans le but d'établir une position représentative des citoyens et des organismes du Grand Montréal (CE15-105) ». Soulignons que le rapport complet de la commission de l'environnement est disponible sur le site Web de la Communauté¹.

Les impacts d'un déversement d'hydrocarbures dans les cours d'eau de l'archipel sur l'approvisionnement en eau potable sont une préoccupation exprimée par la plupart des intervenants entendus lors des séances publiques ainsi que dans les mémoires reçus.

Le 21 janvier 2016, ayant pris acte du rapport et des recommandations de la commission de l'environnement, la Communauté s'opposait à la construction de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada (CE16-012) pour les raisons suivantes :

Le déséquilibre entre les importants risques environnementaux et de sécurité que le projet comportait et les faibles retombées économiques envisagées pour le Grand Montréal;

Le projet ne respectait pas les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en matière d'aménagement, de sécurité et de protection des milieux naturels.

En octobre 2017, TransCanada abandonnait son projet de construction de l'oléoduc Énergie Est.

¹ Communauté métropolitaine de Montréal (2015). *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – Rapport de consultation publique de la commission de l'environnement*, décembre [en ligne (21 janvier 2016): http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160121_transCanada_RapportConsultation.pdf].



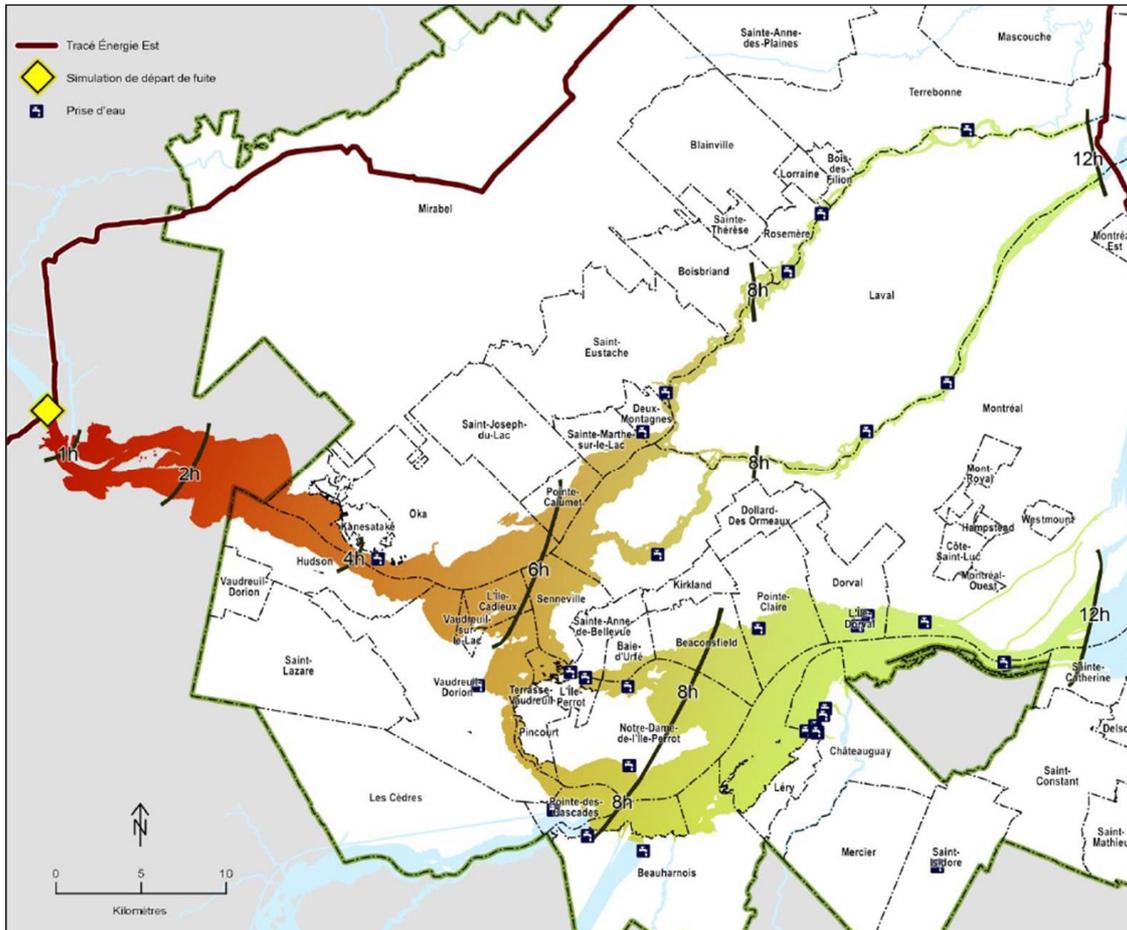
4.3 L'évaluation de la dispersion du panache de déversement éventuel du pipeline Énergie Est lors du franchissement de la rivière des Outaouais

Préoccupée par la contamination potentielle des prises d'eau potable dans le cadre de sa consultation publique, et pour appuyer ses travaux et ses réflexions, la Communauté a mandaté la firme Savaria Experts-Conseils pour réaliser un rapport technique sur les impacts d'un éventuel déversement pétrolier dans la rivière des Outaouais relativement au projet Énergie Est. La dispersion du panache de déversement a aussi été estimée pour d'autres cours d'eau métropolitains d'importance. Ce rapport a été rendu public par la Communauté en mai 2015. Les positions exprimées et reprises dans ce rapport confirment que la question d'approvisionnement en eau potable est un enjeu crucial.

Bien que le projet Énergie Est ait été abandonné, les résultats de cette étude permettent de comprendre la propagation d'un panache lié à un déversement pétrolier. Selon les distances de propagation estimées en fonction du débit de crue, du débit maximal à la hauteur de la traverse de la rivière des Outaouais, et la localisation des prises d'eau potable en aval du tracé (la plus près se trouvant à une distance de 21 km), Savaria (2015) estime que la première prise d'eau municipale serait atteinte dans un temps de 4 h de propagation du panache, tandis qu'après 8 h (43 km) de propagation, plus de 10 prises d'eau seraient atteintes. Si le temps de propagation est de 12 h (64 km), le nombre total des prises d'eau atteintes serait de 26, incluant la principale prise d'eau brute de Montréal.



Figure illustrant le panache de dispersion estimé d'une fuite d'hydrocarbures provenant du pipeline Énergie Est (projet abandonné)



Le panache de dispersion ayant été anticipé en fonction du pipeline Énergie Est, qui devait transporter 1,1 million de barils de pétrole par jour, l'impact d'un déversement à partir des pipelines existants serait donc considérablement diminué. Les pipelines d'Enbridge et de TransNord transportent respectivement 300 000 et 172 900 barils par jour, lorsqu'exploités au maximum de leur capacité. Par contre, l'âge des infrastructures augmente le risque d'occurrence d'un déversement.



5. LA CHAIRE INDUSTRIELLE CRSNG² EN EAU POTABLE

La Chaire industrielle CRSNG en eau potable de la Polytechnique Montréal travaille en collaboration avec plusieurs municipalités dans le cadre des exigences du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r. 35.2). Ce règlement exige, entre autres choses, que soit produit et mis à jour tous les cinq ans, par les municipalités, un rapport sur la vulnérabilité de leur source d'eau potable. La première ronde de ces rapports est attendue pour 2021.

La Chaire industrielle CRSNG en eau potable existe depuis 1992. Les liens étroits avec l'industrie ont mené à un renouvellement de l'engagement, entre autres, des villes de Montréal, Laval, Longueuil et Repentigny pour la période 2015-2020. Polytechnique participe, pour Montréal, Laval, Longueuil et la Régie intermunicipale d'eau potable (Varenes – Sainte-Julie – Saint-Amable) à l'élaboration des rapports de vulnérabilité exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Dans le cas de Repentigny, un mandat similaire a été octroyé à la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA).

Le 26 juin dernier, un étudiant publiait son mémoire de maîtrise intitulé : « Vulnérabilité des usines de traitement d'eau potable de la région métropolitaine de Montréal aux déversements accidentels d'oléoducs ». Le mémoire fut présenté aux membres du groupe de travail lors de la rencontre du 10 juillet dernier. Le document propose une méthodologie d'analyse de vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable en fonction de la présence d'oléoducs dans l'archipel de Montréal. Notons que le travail considère la présence du pipeline Énergie Est, lequel projet fut abandonné en 2016, diminuant ainsi de façon importante le potentiel de risque associé aux déversements d'hydrocarbures dans les cours d'eau de la région métropolitaine en évitant l'ajout d'une source additionnelle de risque.

L'étude conclut à un risque plus élevé pour les municipalités de la couronne Nord et de Laval, vu le franchissement des rivières des Prairies, des Mille Îles et Outaouais par deux infrastructures de transport d'hydrocarbures vieillissantes. Deux autres oléoducs, qui franchissent le fleuve entre Boucherville et Montréal-Est, menacent, dans un moindre degré, les usines de traitement de l'eau potable de l'est de la couronne Sud, soit le pipeline Saint-Laurent ayant été mis en service en 2012 et le pipeline Montréal de moins en moins utilisé (22 % de sa capacité autorisée en 2015). D'autres conclusions/recommandations présentées sont en concordance avec les recommandations du groupe de travail proposées à la fin du présent document.

² CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada



6. LES TRAVAUX DU GROUPE

Le groupe de travail est formé des personnes suivantes :

Nom	Titre et organisme
Denis Allard	Chef de division – Division eau potable, Service de la gestion de l'eau Ville de Laval
Pascale Fortin	Directrice, Direction de la gestion des eaux Ville de Longueuil
Chantal Morissette	Directrice, Service de l'eau Ville de Montréal
Antoine Laporte	Directeur adjoint, Service de gestion des infrastructures Ville de Repentigny
Patrick Morin	Directeur général et secrétaire-trésorier Régie intermunicipale de l'eau potable (Varennes – Sainte-Julie – Saint-Amable)
Marilou Tremblay (remplacée par Hélène Proteau à partir du 16 janvier 2018)	Directrice régionale, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Michel Savard	Médecin-conseil, Direction générale de la santé publique Ministère de la Santé et des Services sociaux
Isabelle Michel	Conseillère régionale de la sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Ministère de la Sécurité publique
Michel Allaire	Coordonnateur – environnement Communauté métropolitaine de Montréal
Louis Dériger	Conseiller en recherche Communauté métropolitaine de Montréal
Annick Le Floch	Conseillère en recherche Communauté métropolitaine de Montréal
Sébastien Roy	Analyste-rédacteur Communauté métropolitaine de Montréal

Les membres du groupe de travail se sont réunis à cinq reprises afin de bien saisir la problématique du transport d'hydrocarbures par pipeline, les mesures d'urgence, les équipements et procédures en place, le tout dans la perspective de la distribution d'eau potable aux citoyens. Certains membres du groupe étaient à l'occasion accompagnés des responsables de la sécurité publique de leur municipalité.



Réunion	Sujet
Jeudi 5 octobre 2017	<ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue2. Présentation des participants3. Présentation du contexte, du mandat, des thèmes de discussion et du calendrier4. Période de discussion5. Prochaines étapes6. Varia7. Levée de la rencontre
Mardi 16 janvier 2018	<ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue2. Compte rendu de la rencontre du 5 octobre 20173. Présentation : Gestion des barrages (MDDELCC)4. Présentation : Intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans les cours d'eau (ministère de la Sécurité publique)5. Présentation : Vulnérabilité des sources d'eau potable (École Polytechnique)6. Questions et discussion7. Affaires diverses8. Prochaine rencontre9. Levée de la rencontre
Mardi 20 février 2018	<ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue2. Compte rendu de la rencontre du 16 janvier 20183. Présentation : Modélisation de la dispersion des hydrocarbures selon différents scénarios de déversements et procédures d'urgence (Environnement et Changement climatique Canada)4. Présentation : Rôle, territoire et interventions (SIMEC)5. Présentation : Hydrocarbures transportés et procédures d'urgence (Pipelines TransNord inc.)6. Questions et discussion7. Prochaine rencontre8. Levée de la rencontre
Jeudi 19 avril 2018	<ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue2. Compte rendu de la rencontre du 20 février 20183. Présentation : Hydrocarbures transportés et procédures d'urgence (Pipelines Montréal inc.)4. Projet de rapport – Discussion5. Prochaines étapes6. Affaires diverses7. Levée de la rencontre
Mardi 10 juillet 2018	<ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue2. Compte rendu de la rencontre du 19 avril 20183. Présentation de Polytechnique (mémoire)4. Modification au rapport – Rapport final5. Affaires diverses6. Levée de la rencontre



7. CONSTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Bien que des plans de mesures d'urgence locaux soient mis en place par les municipalités de la Communauté, des études complémentaires doivent être réalisées en tenant compte de différents scénarios de débits des cours d'eau de l'archipel, des scénarios de déversement en temps et en quantité et des facteurs influençant la dispersion, la flottaison et la miscibilité d'hydrocarbures déversés dans les cours d'eau en cas d'un déversement.

Des mesures sont actuellement prévues aux plans municipaux de mesures d'urgence pour les cas d'arrêt de fourniture d'eau potable. Des protocoles d'intervention se mettent alors en place afin de fournir de l'eau potable aux citoyens. La distribution de bouteilles d'eau est habituellement mise en place. Toutefois, si l'arrêt de distribution d'eau devait toucher un fort pourcentage de la population, des moyens alternatifs devraient être déployés. Nos recommandations portent donc sur des travaux à mettre en œuvre à moyen et long terme.

Les présentations effectuées par les intervenants invités ont permis de constater une grande variabilité dans les niveaux de préparation des sociétés pipelinières et leurs ententes de collaboration avec le monde municipal. Les plans de mesures d'urgence et les collaborations avec les autorités québécoises et municipales sont aussi inégaux. Quant aux municipalités, mentionnons que des protocoles d'entraide sont actuellement en vigueur entre certaines d'entre elles. Toutefois, cette entraide devrait être révisée, en cas de fermeture prolongée des prises d'eau, pour tenir compte de ce type spécifique d'événement. Considérant que les lieux d'événements potentiels sont clairement identifiés (points de traverse), ainsi que les municipalités touchées, un mécanisme de coopération régional, basé sur la « géographie des zones à risque » devrait être mis en place afin que des mesures d'urgence et des protocoles d'entraide soient déployés au besoin.

Tableau synthèse des intervenants invités et des sujets présentés

Intervenants	Synthèse
Pipelines TransNord inc.	Présentation des plans d'entretien et d'urgence – Certaines questions sont toutefois restées sans réponse
Pipe-Lines Montréal Itée	Présentation du rôle de distributeur entre les réservoirs, le port et les pipelines convergent à Montréal-Est – Grande expertise démontrée
Enbridge – 9A	Rencontre avec les représentants de la Communauté sur le site de Montréal-Est – Présentation des mesures d'urgence et des plans d'entretien – Réponses satisfaisantes à l'ensemble des questions et points discutés
SIMEC	Déploiement des mesures prévues pour le ramassage et le nettoyage en cas de déversements d'hydrocarbures – Réponses très satisfaisantes particulièrement en ce qui a trait aux questions portant sur le bitume dilué
Environnement et Changement climatique Canada	Présentation de la modélisation actuellement en développement – Très intéressant et peut s'avérer fort utile en cas de déversement – Développement prévu pour 2021 – Grands besoins de transfert d'information et de



	connectivité entre les intervenants pour faire fonctionner le modèle
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Gestion des barrages	Présentation sur le mode de gestion des barrages sur la rivière des Outaouais et le Saint-Laurent – Longs délais à prévoir pour qu'un contrôle de débit de la rivière des Outaouais puisse avoir un effet dans l'archipel de Montréal (4 jours) – Les barrages sur le fleuve sont exploités en fonction d'un plan d'intervention bien précis
École Polytechnique de Montréal	Présentation, par Mme Michèle Prévost, des études actuellement en cours spécifiquement celles portant sur les divers types de sondes de détection d'hydrocarbures – Présentation des études de vulnérabilité en cours (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection)
Ministère de la Sécurité publique	Présentation sur les schémas d'intervention de mesures d'urgence – Présentation du cadre de référence – Intervention pipeline (CRIP)
École Polytechnique – M. Simon Barrette	Présentation du mémoire de maîtrise intitulé « Vulnérabilité des usines de traitement d'eau potable sources d'eau potable de la région métropolitaine en cas de déversement d'hydrocarbures »

Note : Des problèmes techniques sont survenus lors de la transmission de l'invitation à Pipeline Saint-Laurent.

L'hydrographie particulière de l'archipel, la concentration de la population et la proximité de plusieurs municipalités susceptibles d'être touchées par un même incident font en sorte que la problématique doit être considérée à l'échelle métropolitaine. Bien que certains éléments soient prévus ou planifiés pour l'approvisionnement en eau potable, la région métropolitaine doit être prête à faire face à l'éventualité d'un déversement d'hydrocarbures dans les cours d'eau du secteur.

Le pipeline de TransNord constitue visiblement l'oléoduc qui pose le plus grand risque. L'âge de l'infrastructure, ses nombreuses traverses de cours d'eau et sa localisation en milieu densément peuplé sont des facteurs contribuant à augmenter les risques qui y sont associés.

Par ailleurs, les membres du groupe de travail précisent que, malgré la présence du risque lié aux pipelines, il faut aussi considérer une approche globale de contamination soit par pipeline ou tout autre genre de catastrophe. La principale question étant : **Comment continuer à fournir de l'eau potable pour la consommation, l'hygiène et la sécurité incendie en cas de fermeture prolongée de la prise d'eau brute quelle qu'en soit la cause?**

Divers manuels de procédures d'urgence sont nouvellement disponibles aux instances responsables de la sécurité publique lors d'incidents découlant de déversements en milieu aquatique ou lors d'interruption de la distribution de l'eau potable³. Toutefois, la capacité de réponse peut être facilement dépassée si de grandes populations sont affectées posant ainsi l'enjeu de pertinence des interruptions préventives.

³ <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/soutien-aux-municipalites/preparation-municipale/preparation-adaptee/eau.html>



Bien qu'il ne soit pas question de construire des réservoirs en investissant des millions de dollars pour allonger d'à peine de quelques heures la période de distribution d'eau potable, le groupe de travail a identifié des moyens pour augmenter les temps d'approvisionnement et les réserves municipales d'eau potable. À titre d'exemple, un réservoir de capacité moyenne contient autour de 20 000 mètres cubes. Construit au prix moyen de 1 million de dollars pour 1 000 mètres cubes, un tel réservoir approvisionnerait une municipalité de taille moyenne pendant à peine quelques heures.

Ainsi, les recommandations suivantes sont émises en tenant compte principalement des quatre pipelines transportant des hydrocarbures liquides et traversant la rivière des Outaouais (Enbridge et TransNord) ainsi que le fleuve Saint-Laurent (pipelines Montréal et Saint-Laurent). Les recommandations n'ont pas fait l'objet d'études de faisabilité technique ni financière. Elles sont présentées de deux façons, soit en fonction de l'organisme auquel elles sont destinées, puis reprises selon les étapes classiques des plans de mesures d'urgence.

Utilisant principalement le benzène comme indicateur d'une éventuelle contamination, il est noté que la norme québécoise est parmi les plus sévères au monde à 0,5 microgramme par litre alors que la concentration maximale acceptable au Canada est de 5 microgrammes par litre. L'institut national de santé publique du Québec juge que le dépassement de la norme québécoise ne représente pas un risque sanitaire inacceptable. La valeur guide de l'Organisation mondiale de la santé, quant à elle, est fixée à 10 microgrammes par litre. Ainsi, les membres du groupe proposent que soit étudiée la possibilité de distribuer, en cas d'urgence et en l'absence d'une source d'approvisionnement non contaminée, une eau qui dépasserait légèrement les seuils québécois tout en tenant compte des avis et considérations qui y seraient associés. Évidemment, d'éventuels seuils d'urgence devront être considérés en ce qui a trait à la santé et la sécurité des travailleurs et de la population en général.

Enfin, les recommandations s'inscrivent dans le cadre des travaux en cours exigés par le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* qui prévoit, d'ici 2021, l'identification des risques pour chacune des prises d'eau du Québec. Ces analyses de risques seront suivies de plans afin d'en assurer la protection.

D'ici là, le groupe de travail propose qu'un mécanisme de planification de la résilience des installations soit mis en œuvre avec les outils qui permettront d'en assurer la réalisation soit :

- l'intégration aux plans de mesures d'urgence de plans particuliers portant sur la distribution de l'eau potable;
- des mesures accrues de surveillance de l'intégrité des pipelines, pompes, vannes et autres infrastructures de transport d'hydrocarbures;
- une modélisation de l'écoulement des eaux dans l'archipel de Montréal en temps réel (hiver, étiages, fonte des neiges, etc.); et
- la mise en place de mécanismes régionaux de coordination régionale portant spécifiquement sur l'eau potable.

Après avoir entendu les principaux intervenants concernés ainsi que les autorités responsables des mesures d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures transportés par pipelines, le *Groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers* recommande :



Aux sociétés pipelinières :

- De participer aux travaux du Comité pipeline en cours de création par le ministère de la Sécurité publique et visant au partage d'information et à l'implantation des processus québécois de gestion des mesures d'urgence.
- De poursuivre les efforts afin de réduire au maximum le temps de réaction (détection et contention) en cas de fuite.
- D'implanter et d'exploiter un réseau de détection en continu de fuites d'hydrocarbures dans la rivière des Outaouais, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu en aval des traverses des pipelines concernés sur l'ensemble du territoire métropolitain.
- De mettre en place un système qui permettrait, en cas de fuite, de pomper à l'extérieur du pipeline, les liquides d'une section entre deux valves fermées afin d'éviter la dispersion des liquides dans l'environnement.
- D'exiger des sociétés pipelinières qu'elles transmettent aux gestionnaires des usines de traitement d'eau potable, ou responsables des mesures d'urgence des municipalités, par le biais d'un mécanisme d'information en temps réel à mettre sur pied, les quantités et les types de produits circulant sur leur territoire.
- D'installer une base d'intervention (SIMEC) à l'embouchure de la rivière des Outaouais afin d'y réduire les délais d'intervention en cas de fuite.
- D'assurer une veille technologique et technique pour tout type d'équipement ou d'intervention qui permettrait de réduire les temps de réaction à une fuite et ses impacts sur l'environnement.

À l'Office national de l'énergie et la Régie du bâtiment du Québec :

- De renforcer les contrôles, les inspections et l'application de sanctions lors de contravention aux autorisations d'exploitation des sociétés pipelinières œuvrant sur le territoire métropolitain en portant une attention particulière à l'examen des joints et des valves.

Aux administrations municipales :

- De compléter les analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable telles qu'exigées par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
- De participer aux efforts de sensibilisation du ministère de la Sécurité publique visant à assurer une réserve d'eau embouteillée dans chaque résidence (trousse de 72 heures), afin d'assurer une autonomie minimale des citoyens, notamment lors d'inspections de sécurité incendie, au même titre que les détecteurs de fumée.
- En cas de contamination de la source principale d'eau brute, il serait souhaitable de pouvoir s'approvisionner à une source alternative. En l'absence de source alternative, ou de possibilités d'interconnexions entre les réseaux de distribution, et en fonction de la teneur et de la nature de la contamination, il est proposé d'évaluer les risques associés à la poursuite de la distribution de l'eau dans le réseau à des fins de consommation, d'hygiène et de sécurité incendie. Dans ce cas, des procédures appropriées devront être mises en



place afin d'assurer la santé (inhalation, contact, etc.) et la sécurité (explosion, ingestion, etc.) des travailleurs et du public.

- En tenant compte des leçons apprises lors de récents épisodes de distribution d'eau en bouteille, réalisés par certaines villes, mettre en place rapidement à l'échelle régionale, un protocole de fourniture d'eau potable en vrac et en bouteille en cas de catastrophe dans la région métropolitaine. À cette fin, des ententes devront être conclues avec des fournisseurs, avec les municipalités voisines (entraide) et des procédures sanitaires de remplissage devront être déployées.
- Déterminer quelles quantités minimales d'eau doivent être distribuées dans les réseaux afin d'assurer la desserte essentielle et instaurer les procédures d'alerte de réduction optimale de consommation à la population.
- D'établir, lorsque c'est possible, une priorisation de remise en service d'eau potable après une interruption afin de desservir les établissements sensibles (hôpitaux, CHSLD, etc.).
- De mettre en place des détecteurs d'hydrocarbures assurant une surveillance en continu à chaque prise d'eau brute.
- D'intégrer aux plans de mesures d'urgence locaux, des plans particuliers en cas de pénurie d'eau potable.
- D'étudier la faisabilité :
 - d'implanter des prises d'eau alternatives, ou de réactiver des conduites abandonnées, pour les principales installations de traitement d'eau potable;
 - d'allonger les prises d'eau brute en cas d'urgence vers un secteur non contaminé;
 - de développer des ententes intermunicipales pour implanter des interconnexions entre les réseaux de distribution d'eau potable.

Au gouvernement du Québec :

- De finaliser et d'adopter le projet de règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation actuellement en développement par le ministère de la Sécurité publique.
- De poursuivre, voire accélérer, les travaux de coordination entre le ministère de la Sécurité publique, les sociétés pipelinières et les municipalités visant à faire connaître et à harmoniser les processus de mesures d'urgence et les rôles de chacun lors de catastrophes en territoires québécois.
- D'établir des valeurs seuils d'hydrocarbures (BTEX), qui pourraient représenter un risque sanitaire acceptable dans une perspective de santé publique, pour permettre la distribution d'eau potable lors de situations de mesures d'urgence en l'absence de sources alternatives avec les préoccupations qui s'appliquent en matière de santé et sécurité au travail et la santé de la population en général. Ces situations exigeraient un contrôle serré des concentrations en continu dans le milieu ambiant et dans l'eau.



- De consolider les modalités d’approvisionnement en eau des établissements du réseau de la santé de manière à assurer la continuité des services afin de réduire la dépendance à l’égard des systèmes municipaux lors de défaillances.
- D’intégrer aux plans de gestion des ouvrages de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent des procédures de mesures d’urgence permettant d’adapter les débits en cas de contamination des cours d’eau afin de diminuer les impacts sur l’approvisionnement en eau potable.
- De considérer l’installation d’ouvrages de contrôle de l’écoulement des eaux, à partir d’infrastructures existantes ou en réfection (ponts, routes, voies ferrées, etc.).
- D’étudier l’opportunité d’implanter des installations temporaires de retenue ou de déviation du courant à proximité des prises d’eau brute afin de protéger l’approvisionnement de l’eau en cas de déversements de contaminants dans les cours d’eau.
- D’étudier la faisabilité d’approvisionner les principales installations de traitement d’eau potable par des moyens alternatifs tels bateaux-citernes, etc..
- De mettre en place un programme d’aide financière à la réalisation d’infrastructures d’approvisionnement secondaire.
- D’accentuer les efforts de sensibilisation du ministère de la Sécurité publique visant à assurer une réserve d’eau embouteillée dans chaque résidence (trousse de 72 heures).

Au gouvernement du Canada :

- De procéder à court terme à la réorganisation annoncée au sein de l’Office national de l’énergie.
- D’accélérer le développement et de rendre disponibles des modèles d’écoulement et de dispersion des eaux de l’archipel de Montréal en cours d’élaboration par Environnement et Changement climatique Canada.
- De mettre en place un programme d’aide financière à la réalisation d’infrastructures d’approvisionnement secondaire.

À la Communauté métropolitaine de Montréal :

- De partager et de distribuer, par le biais de moyens électroniques, les résultats de l’exercice de modélisation de l’écoulement des eaux dans l’archipel de Montréal.
- De réaliser une étude de préfaisabilité d’un système de surveillance de l’archipel comprenant la contamination par hydrocarbures et la gestion des barrages en lien avec la régularisation de la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent.
- De poursuivre la réflexion, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, en vue d’établir un cadre d’intervention à l’échelle métropolitaine visant à planifier les



interventions d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures provenant de l'ensemble des oléoducs franchissant le territoire métropolitain.

À partir de la modélisation et des scénarios de dispersion, les administrations municipales, en collaboration avec les instances de sécurité publique, seront en mesure d'élaborer des scénarios de fermeture et de réouverture successives des prises d'eau brute qui tiennent compte de l'écoulement des eaux, du produit concerné ainsi que des conditions générales de l'événement permettant de réduire au maximum le temps de fermeture des prises d'eau brute tout en assurant une qualité d'eau potable à l'ensemble des citoyens. Une détection plus efficace de la présence d'hydrocarbures dans l'eau aurait pour effet de réduire voire d'éviter des fermetures préventives de la prise d'eau brute.

De façon générale, mentionnons qu'un plan B pour l'approvisionnement en eau potable du Grand Montréal en cas de fermeture des prises d'eau brute repose actuellement sur le déploiement des mesures d'urgence prévues par chaque municipalité en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique. Les présentes recommandations visent à jeter les bases d'une planification à moyen et long terme afin d'être en mesure de mieux réagir à une éventuelle défaillance du système de distribution d'eau potable. Évidemment, les solutions ne peuvent reposer que sur des investissements colossaux requis par la construction et la mise en service de réservoirs.

Diverses mesures doivent être évaluées et mises en place dès maintenant afin de diminuer les risques de contamination des sources d'eau potable et d'éviter d'avoir à négocier un approvisionnement secondaire en plein cœur d'une situation d'urgence. Des ententes de collaboration, d'échanges et de fourniture d'eau entre municipalités, avec les différents ministères des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi qu'avec des fournisseurs privés d'eau potable, doivent être élaborées afin d'assurer une desserte, du moins minimale, en eau potable et d'éviter d'avoir à organiser la distribution d'eau tout en réglant le problème ayant causé l'interruption de service. Un partage d'information au sein de l'archipel de Montréal sous la coordination du ministère de la Sécurité publique doit être mis en place.

Bien que l'ensemble des recommandations soient entérinées par le groupe de travail, douze d'entre elles sont jugées prioritaires afin de diminuer rapidement les risques à la qualité de l'eau potable associés au transport d'hydrocarbures par pipelines. Ces mesures devraient donc être mises en place le plus rapidement possible par l'instance à laquelle elle est adressée.



Tableau synthèse des recommandations à prioriser

Mesure	Intervenant
Renforcer les contrôles, les inspections et l'application de sanctions lors de contravention aux autorisations d'exploitation des sociétés pipelinières œuvrant sur le territoire métropolitain en portant une attention particulière à l'examen des joints et des valves.	À l'Office national de l'énergie et la Régie du bâtiment du Québec
Implanter et exploiter un réseau de détection en continu de fuites d'hydrocarbures dans la rivière des Outaouais, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu en aval des traverses des pipelines concernés sur l'ensemble du territoire métropolitain.	Aux sociétés pipelinières
Mettre en place des détecteurs d'hydrocarbures assurant une surveillance en continu à chaque prise d'eau brute.	Aux administrations municipales
Installer une base d'intervention (SIMEC) à l'embouchure de la rivière des Outaouais afin de réduire les délais d'intervention en cas de fuite.	Aux sociétés pipelinières
Poursuivre les efforts afin de réduire au maximum le temps de réaction (détection et contention) en cas de fuite.	Aux sociétés pipelinières
En tenant compte des leçons apprises lors de récents épisodes de distribution d'eau en bouteilles, réalisés par certaines villes, mettre en place rapidement à l'échelle régionale, un protocole de fourniture d'eau potable en vrac et en bouteilles en cas de catastrophe dans la région métropolitaine. À cette fin, des ententes devront être conclues avec des fournisseurs, avec les municipalités voisines (entraide) et des procédures sanitaires de remplissage devront être déployées.	Aux administrations municipales
D'établir une série de valeurs seuils acceptables en matière d'hydrocarbures pour la distribution d'eau potable lors de situations de mesures d'urgence en l'absence de sources alternatives avec les préoccupations qui s'appliquent en matière de santé et sécurité au travail et la santé de la population en général. Ces situations exigeraient un contrôle serré des concentrations dans le milieu ambiant et dans l'eau.	Au gouvernement du Québec
Finaliser et adopter le projet de règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation actuellement en développement par le ministère de la Sécurité publique.	Au gouvernement du Québec
Poursuivre, voire accélérer, les travaux de coordination entre le ministère de la Sécurité publique, les sociétés pipelinières et les municipalités visant à faire connaître et à harmoniser les processus de mesures d'urgence et les rôles de chacun lors de catastrophes en territoires québécois.	Au gouvernement du Québec
Exiger des sociétés pipelinières qu'elles transmettent aux gestionnaires des usines de traitement d'eau potable, ou au responsable des mesures d'urgence, par le biais d'un mécanisme d'information en temps réel à mettre sur pied, les quantités et les types de produits circulant sur leur territoire.	Aux sociétés pipelinières
Accélérer le développement et de rendre disponibles des modèles d'écoulement des eaux de l'archipel de Montréal en cours d'élaboration par Environnement et Changement climatique Canada.	Au gouvernement du Canada
Mettre en place un programme d'aide financière à la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement secondaire.	Au gouvernement du Canada Au gouvernement du Québec